

# Un programme d'actions ambitieux et sur le long terme pour soutenir le développement des éco-entreprises d'Alsace

Depuis 2009, la DIRECCTE Alsace et la Région Alsace copilotent un programme de développement des écotecnologies rassemblant l'ensemble des acteurs concernés. Il comporte quatre objectifs principaux :

- **AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL RÉGIONAL** dans le domaine des écotecnologies,
- **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT** des écotecnologies et éco-activités sur le territoire alsacien,
- **ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ ET LE RAYONNEMENT** des écotecnologies alsaciennes en France et à l'international,
- **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE** pour favoriser l'implantation d'entreprises, de laboratoires et autres compétences exogènes.

Ce programme s'est déroulé en **TROIS PHASES SUCCESSIVES** :

- entre avril et septembre 2009, un état des lieux du secteur des écotecnologies a été réalisé avec l'appui de l'ADIT, l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique,
- entre janvier et septembre 2010, avec l'appui du cabinet Ernst & Young, un plan d'actions concerté pour le développement de la filière a été élaboré,
- enfin, depuis janvier 2011, ce plan d'actions est en cours de déploiement avec des objectifs à l'horizon fin 2013.

La mise en œuvre de ce programme a été officialisée par le lancement de la **MARQUE Node**, **NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ECOTECHNOLOGIES**. La filière alsacienne des écotecnologies communique désormais sous cette bannière Node.



A la tête du programme Node se trouve le **COMITÉ STRATÉGIQUE FILIÈRE RÉGIONAL** (CSFR) Eco-technologies, copiloté par la DIRECCTE Alsace et la Région Alsace. Ce comité, issu des Etats Généraux de l'Industrie, est la déclinaison du Comité Stratégique de Filière des Eco-industries national, le COSEI. Les objectifs de ce Comité Stratégique de Filière Régional (CSFR) sont :

- partager une vision de moyen/long-terme et définir des orientations stratégiques régionales pour la filière,
- identifier et décrire les actions à entreprendre afin de soutenir ces orientations,
- suivre l'avancée des projets stratégiques régionaux les plus importants pour la filière, et engager les actions si nécessaire,
- favoriser la coordination des acteurs régionaux agissant pour le développement économique des entreprises de la filière et leur cohésion sur les grands enjeux.

Un **BUREAU OPÉRATIONNEL** est en charge du déploiement des actions transversales décidées par le Comité Stratégique Filière Régional.

**CINQ PLATEFORMES SECTORIELLES** ont été créées sur les secteurs clés du territoire alsacien. Elles sont animées par un chef de file en charge du déploiement et du suivi d'actions sectorielles :

Plateformes sectorielles	Chefs de file
Bâtiment durable	Pôle Alsace Energivie
Chimie durable	Région Alsace
Gestion et qualité des eaux	Pôle Hydroeos
Ecomatériaux	Pôle Fibres
Mobilité durable	Pôle Véhicule du Futur

Pour développer la filière, le programme Node s'appuie donc sur une **VINGTAINE D' ACTIONS TRANSVERSALES ET SUR LES ACTIONS SECTORIELLES DES PLATEFORMES**.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des outils opérationnels et actions à destination des acteurs des écotecnologies d'Alsace :

Les outils opérationnels et les actions Node

La cartographie	
Elle propose un tri des acteurs des écotecnologies en fonction du domaine d'activité (efficacité et maîtrise de l'énergie, gestion et qualité de l'eau...) et en fonction du type d'acteur : entreprise, organisme de formation, centre de recherche, grappe d'activités, etc.	Disponible à l'adresse <a href="http://www.node-alsace.fr">www.node-alsace.fr</a>
Le guide des aides	
Cet outil permet aux entrepreneurs de consulter les aides disponibles, triées en fonction du type d'entreprise et de projet.	<a href="http://www.node-alsace.fr">www.node-alsace.fr</a>
La stratégie et le plan de communication	
Ils comprennent la création de la marque NODE, des outils de communication interne, le développement des relations avec la presse, l'organisation d'événements, ainsi que la création d'un site internet.	Ces outils sont disponibles sur <a href="http://www.node-alsace.fr">www.node-alsace.fr</a>
Le benchmark de cinq régions leaders dans le domaine des écotecnologies	
Il s'agit de décrire et de comparer les caractéristiques du secteur et les actions mises en œuvre dans cinq régions leaders pour les écotecnologies. Ce benchmark permettra de positionner la région Alsace par rapport à ces régions, d'identifier les facteurs clés de succès pour le secteur des écotecnologies et les bonnes pratiques transférables en Alsace.	Il est consultable sur <a href="http://www.node-alsace.fr">www.node-alsace.fr</a>

Les outils opérationnels et les actions des partenaires de Node

L'étude sur l'adéquation de l'offre et des besoins en formation et compétences	
Réalisée par le pôle CCI Formation, cette étude a pour objectif d'identifier l'évolution des métiers liés aux écotecnologies afin de déterminer s'il existe de nouveaux besoins.	Le rendu est téléchargeable sur <a href="http://www.node-alsace.fr">www.node-alsace.fr</a>
L'Appel à Projets Entreprises et Efficacité Energétique	
Cette initiative vise les entreprises souhaitant mettre en œuvre une étude ou un investissement afin d'améliorer leur efficacité énergétique, et leur propose des subventions ou des prêts à taux bonifié.	Le cahier des charges est disponible sur <a href="http://www.ademe.fr/alsace/pdf/entreprises-et-envi.pdf">www.ademe.fr/alsace/pdf/entreprises-et-envi.pdf</a>
La plaquette de promotion du territoire alsacien	
Alsace International, en charge de la promotion et de l'attractivité du territoire auprès des entreprises et investisseurs étrangers, a élaboré une plaquette de promotion de la filière alsacienne des écotecnologies.	Cette plaquette est téléchargeable sur <a href="http://www.node-alsace.fr">www.node-alsace.fr</a>
L'expérimentation des métiers de la croissance verte	
Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilisation des Métiers de la Croissance verte, la Région Alsace a été retenue comme région expérimentatrice sur les 3 secteurs suivants : bâtiment durable, agriculture durable et véhicule de demain. Cette expérimentation compte six actions.	Aurélien Pierron, DIRECCTE Alsace tél. : 03 69 20 99 39

L'action collective Achats durables	
Le réseau d'entreprises alsaciennes Idée Alsace (Initiatives de Développement Durable) propose un accompagnement sur le thème des achats responsables. Il s'agit d'achats optimisés (meilleure utilité et efficacité) mais qui prennent également en compte des critères environnementaux et sociaux.	Christine Lollier-Brassac, IDÉE ALSACE tél. : 03 88 19 55 98
L'action collective Lean & Green 2	
Cette démarche consiste à combiner performance environnementale, implication des salariés et efficacité industrielle. Elle est pilotée par l'ADIRA (Agence de Développement Economique du Bas-Rhin) avec le soutien de la Région Alsace et de la DIRECCTE. Au vu du succès rencontré par l'action Lean & Green 1, déployée dans 20 entreprises alsaciennes, l'initiative est renouvelée et ouverte à 5 donateurs d'ordres et 15 TPE/PME.	Sébastien Leduc, ADIRA tél. : 03 88 52 82 82
L'action collective Éco-conception volet 2	
ACTENA (Action Environnement Alsace), portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, propose aux entreprises de les accompagner dans leur démarche d'éco-conception. Cette action est financée par l'Ademe Alsace, la DIRECCTE Alsace et la Région Alsace.	Ronan Sebilo, CCIRA tél. : 03 89 20 21 46

Les outils bientôt disponibles

L'organisation d'une journée régionale des écotecnologies	
L'objectif de cette journée est de promouvoir la filière alsacienne des écotecnologies et de mettre en valeur l'attractivité du territoire. Cette journée sera cofinancée par la DIRECCTE Alsace, l'Ademe Alsace, la CCIR Alsace, la CUS et la Région Alsace et devrait se tenir fin du premier trimestre 2013.	
Des appels à projets régionaux spécifiques pour le soutien de la filière	
Il s'agit de stimuler le secteur des écotecnologies, sur le même modèle que l'AAP Entreprises et Efficacité Energétique.	
La mise en relation des éco-entreprises avec des investisseurs, des partenaires de recherche ou des organismes de formation	
Le réseau des éco-entreprises tout comme les pôles de compétitivité ont dans leurs plans d'actions respectifs des actions permettant de répondre à ces objectifs. Ils organisent des rendez-vous d'affaires par exemple ou favorisent la mise en relation avec des partenaires de recherche lors du montage de projets collaboratifs.	
L'observatoire des écotecnologies d'Alsace	
Il permettra de mesurer différents indicateurs afin de connaître la filière et surtout ses évolutions dans le temps	

Le programme Node est un **PROGRAMME D'ENVERGURE** tant par le nombre d'actions que par sa durée ou son budget. Les **RETOMBÉES ATTENDUES** de ce programme sont **AMBITIEUSES** tant en matière de création d'emplois ou de valeur qu'en terme de notoriété de la filière alsacienne

ou d'attractivité du territoire. **ACCOMPAGNER LA FILIÈRE ALSACIENNE AFIN QU'ELLE SAISISSE LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR L'ESSOR DU SECTEUR AU NIVEAU MONDIAL EST L'ENJEU MAJEUR QUE SE SONT DONNÉS LES PARTENAIRES DE Node.**

Le secteur des écotecnologies d'Alsace

«L'essentiel»  
**SEPTEMBRE 2012**

## Le domaine des écotechnologies

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) définit les **ÉCO-TECHNOLOGIES** comme «l'ensemble des biens et des services capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux éco-systèmes. Elles incluent les technologies, services et biens qui réduisent les risques environnementaux et minimisent la pollution et l'utilisation des ressources».

Ces écotechnologies peuvent être **CURATIVES**, c'est-à-dire permettre la gestion de la pollution, ou **PRÉVENTIVES** en permettant la production d'énergie à partir de sources renouvelables et l'optimisation de la consommation de ressources naturelles. Dans un souci de simplification, nous avons adopté une classification composée de sept catégories d'écotechnologies prenant en compte les **DIX-HUIT FILIÈRES STRATÉGIQUES** de l'économie verte listées par le Commissariat Général au Développement Durable.

## Un marché mondial en croissance, stimulé par les pays et secteurs émergents

On observe des différences dans la délimitation du périmètre ou dans les méthodologies de calcul employées pour estimer la valeur du marché des écotechnologies. Néanmoins, toutes les études s'accordent sur de fortes perspectives de croissance. Ainsi, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ce marché de l'environnement est aujourd'hui évalué à **1400 MILLIARDS D'EUROS**, soit 2,5 % du PIB mondial et devrait doubler pour atteindre **3 100 MILLIARDS D'EUROS À L'HORIZON 2020**. Même si les **ETATS-UNIS, L'EUROPE OCCIDENTALE ET LE JAPON** représentent encore plus de 80 % de ce marché, la croissance est stimulée par la **DEMANDE DANS LES PAYS ÉMERGENTS**, en particulier la Chine. Il reste encore **DOMINÉ PAR LES SECTEURS HISTORIQUES** : gestion des déchets, traitement de l'eau et maîtrise de la pollution de l'air (66 % du chiffre d'affaires du secteur dans l'Union Européenne). Néanmoins, ce sont les **SECTEURS ÉMERGENTS À FORT**

Ces catégories sont :

- Efficacité et maîtrise de l'énergie,
- Production d'énergie renouvelable et captage de CO²
- Gestion et qualité de l'eau,
- Gestion des déchets,
- Gestion et prévention des autres pollutions (air, sol, bruit),
- Chimie et matériaux durables,
- Mobilité durable.

Les écotechnologies ne constituent pas une filière classique organisée autour de syndicats ou fédérations professionnelles et dont les activités sont définies précisément dans une nomenclature. En effet, il s'agit de techniques, produits ou services qui trouvent une application dans de nombreux secteurs d'activité. Caractérisée par sa **TRANSVERSALITÉ** et sa **DIVERSITÉ**, il est par conséquent difficile de la mesurer statistiquement. Cette difficulté est accrue par la très grande hétérogénéité des acteurs la composant. En effet, ils diffèrent par leur type (PME, filiales de grands groupes…), leur secteur d'activité, leurs marchés, leur importance économique, leur positionnement éco-industriel (tout ou partie de leurs activités sur les écotechnologies) ou encore leurs clients.

## Un secteur français stimulé par un cadre réglementaire incitatif et des leaders mondiaux

En 2010, le secteur des écotechnologies en France connaît un taux de croissance de sa production bien **SUPÉRIEUR AU TAUX DE CROISSANCE DU RESTE DE L'ÉCONOMIE**, de l'ordre de 8,5 % et représente **452 600 EMPLOIS** en équivalents temps plein. La production de ce secteur s'élève ainsi à 69,9 milliards d'euros, soit 2 % de la



Les filières de production d'écotechnologies peuvent être classées en trois catégories<sup>5</sup>, selon leurs perspectives d'évolution :

- PREMIER PILIER (LES PARIS TECHNOLOGIQUES)** : véhicule décarboné, solaire photovoltaïque de 3<sup>e</sup> génération, éolien (dont offshore), capture et stockage du CO₂, ainsi que les bioénergies de 3<sup>e</sup> génération, l'énergie thermique des mers.
- DEUXIÈME PILIER (LES FILIÈRES EN CROISSANCE)** : efficacité énergétique des bâtiments (rénovation thermique, équipements de chauffage), biomasse, recyclage et valorisation énergétique des déchets, biocarburants, dépollution des sites, et protection du milieu marin.
- TROISIÈME PILIER (LE SOCLE HISTORIQUE)** : gestion des déchets (20 % de la production et 22 % des emplois), eau et assainissement (20 % de la production et 21 % des emplois), préservation des milieux naturels et de la biodiversité, traitement de l'air et du bruit.

Pour le secteur des écotechnologies, le cadre législatif et réglementaire ainsi que les politiques publiques ont un rôle majeur de **STIMULATION DE LA DEMANDE ET DE SOUTIEN À L'OFFRE**.

production totale française<sup>4</sup>. Les exportations d'écotechnologies placent la France en quatrième position mondiale. Selon les projections du Boston Consulting Group, les écotechnologies représenteraient en France un potentiel de 50 milliards d'euros d'activités supplémentaires, et 280 000 nouveaux emplois, à l'horizon 2020.



Au niveau européen, la tendance est à un cadre législatif pour l'environnement de plus en plus strict et stimulant : **6<sup>e</sup> PLAN D' ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT DE 2001**, le plan d'actions **ETAP** (Eco-Technologies Action Plan), le règlement **REACH** (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals) ou le programme **CAFE** (Clean Air For Europe).

En France, la **STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** (SNDD) définit ainsi pour la période 2010-2013 les orientations à privilégier afin d'inciter les acteurs à développer des projets favorables à une économie verte. Elle conforte ainsi la tendance engagée par le **GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT** depuis 2007 dont l'objectif est de renforcer la demande de biens et services environnementaux. Le plan **«ECOTECH 2012»**, né des travaux du Comité Stratégique des Éco-industries (COSEI) cible quant à lui le développement des éco-industries en France et s'est vu complété par la feuille de route **«AMBITION ECOTECH»** en 2012. Ces réglementations ou feuilles de route sont complétées par des dispositifs incitatifs ou des dispositifs de financement visant à développer le marché ou soutenir l'innovation.

## Les PME des écotechnologies bien implantées en Alsace autour de 5 secteurs clés

### UN SECTEUR BIEN IMPLANTÉ ET EN CROISSANCE

Le secteur des écotechnologies est bien représenté en Alsace et offre d'importantes perspectives de croissance. La région compte en effet près de **560 ÉCO-ENTREPRISES, RÉPARTIES DE FAÇON RELATIVEMENT ÉQUILBRÉE** sur l'ensemble du territoire alsacien (Bas-Rhin : 313, Haut-Rhin : 243) et réalisant un chiffre d'affaires annuel de 10,45 milliards d'euros et générant plus de 45 000 emplois<sup>6</sup>.

### L'ÉCO-ENTREPRISE ALSACIENNE, GÉNÉRALEMENT UNE PME OU UNE TPE

La grande majorité des éco-entreprises d'Alsace présentent des établissements de petite taille : plus de 80 % sont des **TPE OU DES PME**. En effet, 57 % des établissements ont moins de 10 salariés et 24 % en ont entre 10 et 100. On retrouve parti-

Deux secteurs historiques sont fortement développés en Alsace, représentant près de 70 % des entreprises du territoire : **LA GESTION DES DÉCHETS ET LA GESTION DE L'EAU**. Le troisième secteur à fort potentiel est celui de l'**ÉNERGIE ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE** qui concentre 12 % des éco-entreprises alsaciennes. Il englobe de façon générale la thématique du bâtiment durable, regroupant les filières des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique mais aussi des éco-matériaux.

### LES TROIS PROFILS D'ÉCO-ENTREPRISES DOMINANTS EN ALSACE

culièrement ce profil dans les filières des déchets (85 % de PME ou TPE) et de l'énergie (35 %). D'autres secteurs sont quant à eux composés intégralement de PME ou TPE : acoustique, éco-conception ou maîtrise de l'énergie.

Les entreprises traditionnelles en reconversion

Forces	Faiblesses
Ancienneté qui confère une notoriété à l'entreprise	Difficultés financières
	Main d'œuvre spécialisée et souvent vieillissante qui doit se reconvertir
Opportunités	Menaces
Mobilisation du savoir-faire historique pour innover	Ne pas réussir à transformer l'essai pour leur reconversion et donc affaiblir l'entreprise
Conquête de nouveaux marchés	

### LES CINQ SECTEURS CLÉS POUR DEMAIN

Deuxième région la plus industrialisée de France, l'Alsace dispose d'un tissu industriel important dans les secteurs du **BÂTIMENT, DES TRANSPORTS, DE LA CHIMIE ET DES MATÉRIAUX**. Ce tissu industriel est complété par des capacités importantes en termes de recherche ou de formation et un écosystème de grappes ou pôles performants sur ces secteurs. Les thématiques clés retenues

pour le développement des écotechnologies sur le territoire alsacien sont ainsi très proches de ces filières industrielles historiques. Il s'agit de :

- Bâtiment durable
- Gestion et Qualité des eaux
- Chimie durable
- Eco-matériaux
- Mobilité durable

## Un environnement favorable pour les éco-entreprises en Alsace



L'Alsace est depuis plus de 10 ans une région pionnière et en pointe dans les domaines de l'environnement et du développement durable. A la convergence des principaux marchés européens, la région bénéficie de nombreux atouts pour les éco-entreprises et les écotechnologies.

Plusieurs **PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ** couvrent les domaines de la croissance verte que ce soit dans les secteurs de l'eau, du bâtiment à énergie positive, des biomatériaux et du véhicule du futur. En rassemblant des entreprises, laboratoires de recherche et établissements de formation, les pôles créent des synergies entre les acteurs et permettent, entre autre, l'émergence de projets collaboratifs et innovants.

D'autres **GRAPPES ALSACIENNES OU RÉSEAUX** sont impliqués dans les écotechnologies et travaillent en collaboration avec les pôles de compétitivité sur les actions de mise en relation avec le monde de la recherche ou des financeurs par exemple. Cet écosystème favorable au développement des écotechnologies est complété par un **SYSTÈME DE FORMATION COMPLET ET PERFORMANT** adapté aux besoins des éco-entreprises. Enfin, la recherche publique alsacienne est **SPÉCIALISÉE ET RECONNUE**. Les laboratoires alsaciens concentrent notamment leurs recherches sur la santé, les biotechnologies, la chimie et les matériaux mais traitent aussi les thématiques des écotechnologies de manière transversale.

<sup>[1]</sup> Source : «Elaboration d'un plan d'actions de développement des éco-technologies en Alsace», Ernst & Young 2010

<sup>[2]</sup> Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

<sup>[3]</sup> L'OCDE et l'Agence Européenne pour l'Environnement estiment à 375 le nombre de taxes liées à l'environnement et à 250 le nombre de redevances et droits environnementaux.

<sup>[4]</sup> Source : Commissariat Général au Développement Durable, mars 2012

<sup>[5]</sup> Source : Rapport «Le développement des éco-industries en France à travers les missions confiées aux pôles de compétitivité», Hélène Serville et Claude Trink, janvier 2011

<sup>[6]</sup> Photo : Vis d'Archimède brevetée par NSC, © NSC Schlumberger

<sup>[7]</sup> Source : «Elaboration d'un plan d'actions de développement des écotechnologies en Alsace», Ernst & Young 2010

<sup>[8]</sup> Note : ETI = Entreprises de Taille Intermédiaire, PME = Petites et Moyennes Entreprises, TPE = Très Petites Entreprises

<sup>[9]</sup> Photo : La Maison AA Natura à énergie positive exposée place Kléber © Natura Concept